

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 14 juin 2016**

Objet : Avenant N°28 au contrat de concession – Mise en affermage de nouvelles extensions – ZAZI Brive et Tulle

L'an deux mille seize, le quatorze juin à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 3 juin, se réunit en session ordinaire, salle du Bureau, à l'Hôtel de Région site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 12+2 procurations

Votants : 14 Pour

Sont présents :

Mr Gérard VANDENBROUCKE	Vice-Président de la Région ALPC
Mr Mathieu HAZOUARD	Conseiller Régional
Mr Christophe PATIER (par procuration donnée à Mr Bernardie)	Conseiller Régional
Mr Jean-Marie BOST	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Yves RAYMONDAUD	Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Mme Valérie SIMONET (par procuration donnée à Mme Faivre)	Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène FAIVRE	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène ROME	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE	Conseillère Départementale Corrèze
Mr Christian HANUS	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mr Vincent GERARD (suppléant de Mme Glandus)	Conseiller municipal
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia)	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Alain LAGARDE	Conseiller communautaire Tulle

Sont excusés :

Mme Françoise BEZIAT (suppléante de Mr Christophe PATIER)	Conseillère régionale ALPC
Mr Nicolas SIMONNET (suppléant de Mme Valérie SIMONET)	Vice-Président du Conseil Départemental Creuse
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)	Vice-Président Agglo Bassin Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Dans le cadre du contrat de concession signé avec Axione Limousin, au titre des obligations mises à la charge du Délégitaire et en référence aux avenants d'affermage qui ont déjà été signés (notamment l'avenant N°24) ne figurait pas la réalisation de certaines extensions réalisées par DORSAL sur les ZAZO de Tulle et Brive.

Ces ouvrages appartiennent au Syndicat et constituent de nouvelles Extensions non prévues au contrat de concession initial mais nécessaires et indispensables pour l'évolution de l'infrastructure de télécommunications haut-débit telle que réalisée et gérée par le Délégitaire.

L'objet de l'avenant N°28, dans la continuité de l'avenant N°24, est de remettre au Délégitaire, Axione Limousin, ces Extensions, qui juridiquement sont des ouvrages affermés, afin qu'il les gère conformément aux dispositions du contrat de concession.

Après délibération, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité :

- De donner autorisation au Président pour signer l'avenant N°28 au contrat de concession relatif à la mise en affermage des extensions réalisées sur les ZAZI de Brive et Tulle (cf projet ci-annexé) ;
- de donner autorisation au Président pour signer tout document se rapportant à cet avenant.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,
le 23 JUIN 2016

RECU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

